

70. Q. Et pour ceux qui sont bien disposés mais qui sont vraiment incapables de donner \$100.00?
R... Il faudra leur demander autant qu'ils sont capables de donner du-dessus de \$10.00 -- par exemple \$25.00, \$50.00.
71. Q. Quels sont ceux qui fixent les objectifs paroissiaux?
R. Les Comités d'organisation provinciaux fondés expressément pour mener l'entreprise à bonne fin.
72. Q. Sur qui retombe la tâche de recueillir les fonds nécessaires pour atteindre et même dépasser les objectifs paroissiaux?
R. Sur les Curés aidés des comités locaux.
73. Q. En quoi consiste leur travail?
R. Premièrement à dresser soigneusement une liste de toutes les familles canadiennes-françaises et à évaluer ce que chacune peut et doit donner pour atteindre et même dépasser l'objectif.
Deuxièmement organiser la publicité en faveur de la campagne comme préparation à celle-ci: annonce et recommandation répétée du Curé en chaire, conversations, etc.
Troisièmement nommer suffisamment de percepteurs qui solliciteront individuellement chacune des familles, en tenant compte des chances respectives de meilleure réussite selon l'objectif fixé pour chacune.
74. Q. Si l'organisation paroissiale craint de ne pas pouvoir atteindre ou dépasser son objectif, que doit-elle faire?
R. En référer de suite au comité d'organisation.
75. Q. Pourquoi veut-on recueillir l'argent tout de suite?
R. Parce que le temps est très favorable actuellement à une souscription étant donné qu'il y a de l'argent et que les possibilités de dépenser sont très limitées.
76. Q. Mais dans les provinces qui n'ont pas encore obtenu leurs permis, n'est-ce pas "mettre la charrue devant les boeufs" que de ramasser l'argent avant d'avoir obtenu les permis?
R. Non, parce que les permis demandés n'ont pas été refusés mais différés seulement à cause des circonstances. Quand nous aurons l'argent, on s'apercevra que nous sommes résolus et capables de mener notre entreprise à bien et cela aidera puissamment, le temps venu, à obtenir les permis.
77. Q. Que fera-t-on de l'argent en attendant qu'on puisse construire?
R. On le placera en obligations de la Victoire.
78. Q. Qui administrera ces fonds?
R. Les Comités provinciaux qui ont été nommés à cet effet.
79. Q. A qui doit-on confier sa souscription?
R. Aux percepteurs nommés à cet effet sur livraison d'un reçu du Comité provincial de la radio française.
80. Q. A vec le récent emprunt de la victoire, beaucoup de personnes n'objecteront-elles pas qu'elles n'ont plus d'argent en mains?
R. Sans doute. Il faudra leur demander une obligation de la Victoire.

81. Q. Les noms des souscripteurs seront-ils publiés dans les journaux français de l'Ouest?
R. Ils seront publiés chaque semaine, dès que les résultats seront connus des comités d'organisation.
82. Q. Les résultats de la campagne seront-ils également publiés?
R. Chaque semaine, au fur et à mesure où les résultats seront connus, le pourcentage atteint des objectifs paroissiaux seront publiés dans nos journaux.
83. Q. S'il arriverait qu'on ne puisse pas ériger les postes de la Sask. et de l'Alberta, que deviendrait l'argent recueilli?
R. Il serait rendu aux souscripteurs.
84. Q. Quel montant serait rendu?
R. Le montant souscrit moins les frais d'organisation encourus, qu'on évalue à un maximum de 10%.
85. Q. Par exemple si une personne a versé \$100.00 combien recevrait-elle?
R. Elle recevrait au moins \$90.00.
86. Q. Ce serait donc une perte de 10%?
R. Ce ne serait pas une véritable perte car cette somme aurait été consacrée, aurait servi à faire tout ce qu'il est possible pour avoir du français à la radio et à ré-affirmer les droits du français dans l'Ouest, ce qui certes en vaut la peine.
87. Q. Est-ce qu'il pourrait arriver qu'on ne puisse pas ériger ces postes?
R. Tout peut arriver, comme par exemple une révolution ou une mainmise par le gouvernement sur toute la radio. Autrement, nous sommes moralement sûrs de pouvoir mener l'entreprise à bien quand le temps viendra du moment que nous aurons l'argent voulu.
88. Q. Peut-on dire que la radio française est une entreprise nécessaire dans l'Ouest?
R. Oui, absolument nécessaire. Sans elle, nous ne pourrions pas résister à l'anglicisation.
89. Q. Comment cela?
R. Parce, depuis que la radio existe, ce ne sont plus seulement les relations sociales et commerciales qui nous anglicisent mais nos foyers eux-mêmes qui sont envahis par l'anglais.
90. Q. Peut-on dire aussi que la radio française est une entreprise nécessaire au point de vue religieux?
R. Oui, pour les mêmes raisons: les programmes anglais sont, pour la plupart, des programmes païens et dangereux.
91. Q. Qu'en pensent Nosseigneurs les Evêques?
R. Nos évêques se sont non seulement prononcés en faveur de l'entreprise: ils la patronnent et se sont portés eux-mêmes demandeurs des permis.
92. Q. Comment seront constituées les Sociétés auxquelles seront confiées la propriété et l'administration des postes?
R. Probablement en Sociétés par actions.

93. Q. Alors, vous allez vendre des actions?
R. Non. Nous allons recueillir des dons qui seront convertis en actions.
94. Q. Qui seront les détenteurs de ce capital-actions?
R. Les demandeurs de permis détiendront quelques-unes des actions et les organismes provinciaux en détiendront la majorité.
95. Q. Pourquoi cela?
R. Pour que nos postes ne puissent jamais passer à des étrangers et que les nôtres leur conservent toujours leur caractère de postes français.
96. Q. Nos postes feront-ils des bénéfiques?
R. Pendant plusieurs années, ils parviendront tout juste à rencontrer leurs dépenses.
97. Q. Et s'ils ne rencontrent pas leurs dépenses?
R. Ils seront administrés sur une base d'affaires de telle sorte qu'ils n'entreprendront pas de fonctionner au delà de leurs dépenses.
98. Q. Pourriez-vous nous expliquer cela?
R. Les administrateurs des postes régleront le nombre d'heures d'émission et les dépenses d'organisation de programmes selon les recettes provenant des annonces.
99. Q. En sera-t-il toujours ainsi?
R. Oui. Au fur et à mesure où les recettes augmenteront, les administrateurs augmenteront les heures d'émission et consacreront plus d'argent à la composition des programmes.
100. Q. Prévoyez-vous qu'un jour les recettes excéderont les dépenses?
R. Notre entreprise est tellement nouvelle qu'aucun expert ne semble pouvoir dire ce qu'il en sera.
101. Q. Mais les postes commerciaux ne sont-ils pas une source considérable de revenus?
R. Oui. Mais la clientèle, anglaise dans l'Ouest, française dans le Québec, est un potentiel commercial presque illimité à cause du nombre; parce que nous sommes en petit nombre dans l'Ouest, la clientèle française est limitée.
102. Q. S'il arrive que nos postes fassent un bénéfice assez considérable que fera-t-on de cet argent?
R. On le consacra à améliorer le service.
103. Q. Pouvez-vous donner des exemples?
R. Oui. La puissance de nos postes sera au début de 1,000 watts. Portée à 5,000 watts, ils fourniront une meilleure réception. Le matériel technique des postes peut aussi s'améliorer par l'achat de nouvelles inventions, etc..
104. Q. Ainsi, l'argent que les gens vont verser ne leur sera jamais rendu?
R. Non. C'est un capital nécessaire au lancement de l'entreprise et dont chacun retirera ses bénéfices, non en espèces sonnantes, mais en valeurs de survivance catholique et française.

105. Q. Pourquoi ne pas vendre des actions?

R. Parce que, presque sans exception, tous les gens intéressés et consultés sont fortement d'avis que ce ne serait pas avantageux.

106. Q. Pouvez-vous expliquer cela?

PREMIEREMENT, l'existence d'un grand nombre d'actionnaires causerait un travail énorme de comptabilité et de correspondance; en effet, la loi des compagnies exige que tous les actionnaires soient tenus au courant, élisent les officiers, donnent leur consentement à tout changement de direction ou autre, etc.

DEUXIEMEMENT, on ne pourrait pas empêcher absolument que les actionnaires vendent leurs actions à qui ils voudraient; les actions pourraient ainsi tomber entre les mains de personnes de langue anglaise ou de gens qui ne s'intéresseraient pas avant tout à ce que nos postes donnent des programmes français;

TROISIEMEMENT, les acheteurs d'obligations envisageront par-dessus tout au moins en bonne partie les revenus et non l'oeuvre de survivance française à accomplir par nos postes.

107 Q. Quel est donc le caractère de l'entreprise?

R. Une oeuvre nationale et non pas une entreprise financière; une oeuvre qui sera cependant établie et fonctionnera sur une base d'affaires pour en assurer la permanence bienfaisante..

108 Q. Comment est-on parvenu à choisir la location des postes?

R. Sur l'avis des techniciens, en tenant compte des agglomérations canadiennes-françaises les plus importantes.

109 Q. Y aura-t-il centralisation de l'organisation ou division dans chaque province?

R. Chaque poste aura sa direction propre, autonome. Cependant, les quatre postes seront associés (comme ils le sont déjà maintenant pour le nom de Radio-Ouest française) pour poursuivre les fins communes et s'entraider dans toute la mesure nécessaire.

110 Q. Où seront les centres d'organisation et comment fonctionneront-ils?

R. Aux sièges sociaux des postes. Au sommet, un directorat représentatif. Au second degré, dépendants du Directorat, des comités spéciaux de direction. Au troisième degré, des employés à la tête de chaque service (ou "département")

111 Q. Quel sera le personnel?

R. Des personnes de métier dont employées par le Directorat..

112 Q. Que ferions-nous si les permis étaient refusés?

R. Nous sommes persuadés qu'ils ne nous seront pas refusés pourvu que nous mettions toute la patience voulue. Mais s'ils venaient à être refusés, nous rembourserions l'argent reçu.

113 Q. Y aura-t-il une rigoureuse censure des programmes au point de vue religieux?

R. Les représentants des évêques qui feront toujours partie des comités de direction auront pleins pouvoirs pour censurer les programmes soit par eux-mêmes, soit par un comité de surveillance.

114. Q. Nos postes atteindront-ils tous les Canadiens français de l'Ouest?
R. Dans à peu près la même mesure où les postes commerciaux actuellement existants atteignent leurs auditeurs puisqu'ils seront de même puissance c.-à.-d. 1,000 watts. Quand la puissance de nos postes pourra être portée à 5,000 watts, ils les atteindront tous sans exception.
115. Q. Faudra-t-il revenir chaque année pour percevoir des fonds?
R. Nous ne le prévoyons pas puisque l'objectif envisagé doit servir à lancer une entreprise qui marchera par elle-même.
116. Q. Mais s'il arrivait qu'elle ne puisse pas marcher entièrement par elle-même?
R. Il serait alors possible de percevoir des auditeurs une légère cotisation annuelle.
117. Q. Qu'advierait-il en cas de faillite?
Encore une fois, les prévisions solidement établies ne permettent pas d'envisager la possibilité d'une faillite. Mais si la chose arrivait, ce qui pourrait être sauvé de la faillite serait consacré à d'autres oeuvres de survivance nationale et française dans l'Ouest.
118. Q. A quel nom doit-on faire les chèques?
R. Le COMITE PROVINCIAL DE LA RADIO-FRANCAISE ,